

## Parcelle de Monsieur Marchal

La visite sur le terrain de monsieur Marchal a été réalisée le 18 décembre en présence de Monsieur Marchal et de Madame Grosjean. Monsieur Marchal souhaite qu'une partie de son terrain actuellement non constructible (classé en zone économique naturelle et noté A ci-dessous) soit constructible. Il propose en compensation que le verger situé sur son terrain et à l'Est de son habitation (noté B ci-dessous) soit, à contrario, classé en N inconstructible.



Au sein de la zone A les milieux présents sont des milieux anthropogènes : roncier, plantation d'arbuste, jardin potager et végétation herbacée anthropique très entretenue. Une partie de la zone est déjà imperméabilisé (chemin, serre, parterre, clôture).



Figure 1 : Roncier fauché



Figure 2 : Plantation d'arbustes



Figure 3 : Jardin potager



Figure 4 : Végétation herbacée anthropique très entretenue

La zone B présente un intérêt naturel potentiel avec seulement la présence d'arbustes fruitiers accompagnés d'une strate herbacée (petit verger). Avec une gestion adaptée (fauche tardive de la strate herbacée), les capacités d'accueil pour la faune et la flore environnante seraient meilleures que sur la zone A. Considérant la présence, sur d'autres parcelles alentours, d'arbustes fruitiers, la zone B paraît par ailleurs plus encline à soutenir la trame verte de la commune. Du point de vue des milieux naturels, de la faune et de la flore, rien ne s'oppose à la demande de Monsieur Marchal.

## Projet de découverte du patrimoine des Hautes Vosges (STECAL)

Le projet concerne 2 secteurs chacun incluant 3 sites. Les sites ont été prospectés les 23 janvier (sites 4, 5 et 6) et 29 avril 2025 (sites 1, 2 et 3). En raison des conditions météorologiques neigeuses lors du passage du 23 janvier, les sites n°1, 2 et 3 ont dû être prospecter ultérieurement.

Les 2 secteurs (et donc les 6 sites) sont situés au sein de la ZNIEFF de type 2 « MASSIF VOSGIEN » et le secteur Nord (sites 1, 2 et 3) est situé à proximité direct de la ZNIEFF de type 1 « RUISSEAU DE LA COLLINE DE FRESSE ET AFFLUENTS A FRESSE-SUR-MOSELLE ». Le ruisseau de la Coline de Fresse est un ruisseau assez naturel en amont et bien préservé. Le lit majeur est aussi bien préservé et humide, ce qui créé des habitats avec beaucoup d'eau (forêts ou prairies humides). De nombreuses espèces floristiques et faunistiques sont présentes dans la diversité d'habitats présents dans la ZNIEFF (forêts, prairies, ripisylve). Il y a surtout une grande présence d'insectes (Coléoptères, Diptères...). De plus, la présence du Chabot et de la Lamproie de Planer, inscrits dans la Directive Habitats, et de la truite, renforce cet intérêt. Cependant, quelques facteurs doivent être pris en compte pour protéger ce cours d'eau et ses berges. En effet, l'artificialisation des berges, l'intensification de l'agriculture et la gestion de la ripisylve sont autant de problématiques à traiter pour maintenir des paysages ouverts et une biodiversité riche au sein de la ZNIEFF. De plus, la présence d'infranchissables naturels ou créés peut entraîner des problèmes de déplacements des poissons dans les frayères en amont du ruisseau, notamment pour la Truite fario. Enfin, comme dans tout le massif des Vosges, les ruisseaux sont soumis à un étiage de plus en plus précoce, d'où l'importance de bien gérer la ressource en eau (description extraite de la fiche ZNIEFF).

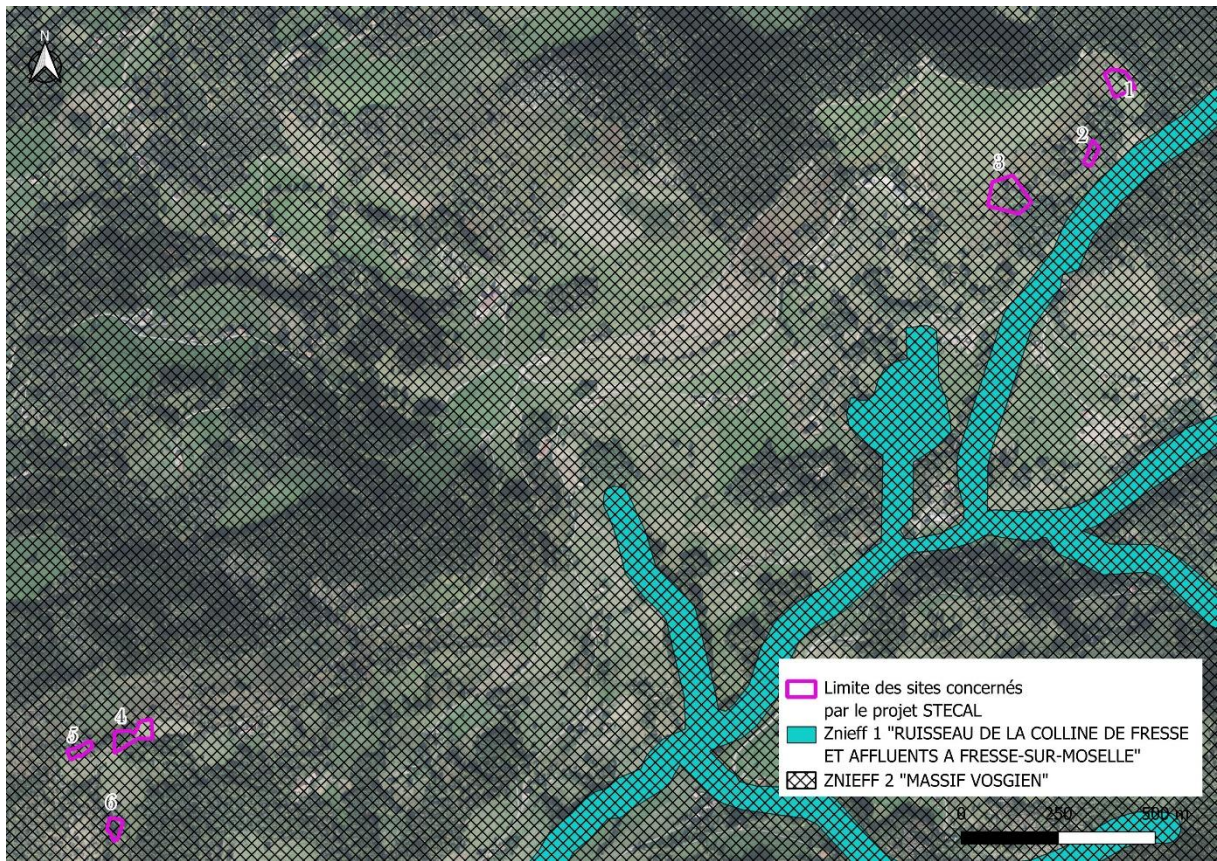


Figure 5 : Limites des sites concernés par le projet de STECAL

## Secteur Nord à l'Est du Centre d'Accueil La Colline

Sur ce secteur, le caractère humide des sites et de leurs abords a été défini sur le critère de la végétation.

### Site 1

Le site n°1 abrite de la lande sèche à Cytise (*Cytisus scoparius*) et une prairie sèche dédiée au pâturage abritant une bonne richesse spécifique végétale (liste des espèces végétales dominantes tableau 1). Quelques arbres feuillus sont également présents au sein des limites du site. Il est situé sur une pente de 36 %.

Tableau 1 : Liste des espèces végétales dominantes observées au sein du site n°1

Nom scientifique	Milieus indicateurs
<i>Ajuga reptans</i> L.	Prairies médioeuropéennes, mésohydriques, pâturées
<i>Anthoxanthum odoratum</i> L.	Pelouses acidophiles médioeuropéennes à boréo-subalpines
<i>Cytisus scoparius</i> (L.) Link	Fourrés d'arbrisseaux européens pionniers, acidophiles, mésohydriques à mésoxérophiles
<i>Malva moschata</i> L.	Prairies médioeuropéennes, mésohydriques, fauchées, thermophiles
<i>Pimpinella major</i> (L.) Huds.	Prairies médioeuropéennes, mésohydriques, fauchées, mésothermes, planitiales à montagnardes
<i>Prunella vulgaris</i> L.	Prairies médioeuropéennes, mésohydriques, pâturées
<i>Salvia pratensis</i> L.	Pelouses basophiles médioeuropéennes
<i>Trifolium pratense</i> L.	Prairies européennes
<i>Trisetum flavescens</i> (L.) P.Beauv.	Prairies médioeuropéennes, mésohydriques, fauchées

A l'Est du site se rencontre une zone humide effective et fonctionnelle (composée d'espèces des prairies humides et des sources laurasiennes). Compte tenu de la topographie, la zone humide capte les eaux de ruissellement alentours y compris celles traversant le site n°1 permettant d'alimenter le ruisseau « Goutte du Haimant ». Cette zone est également alimentée par de petites résurgences.

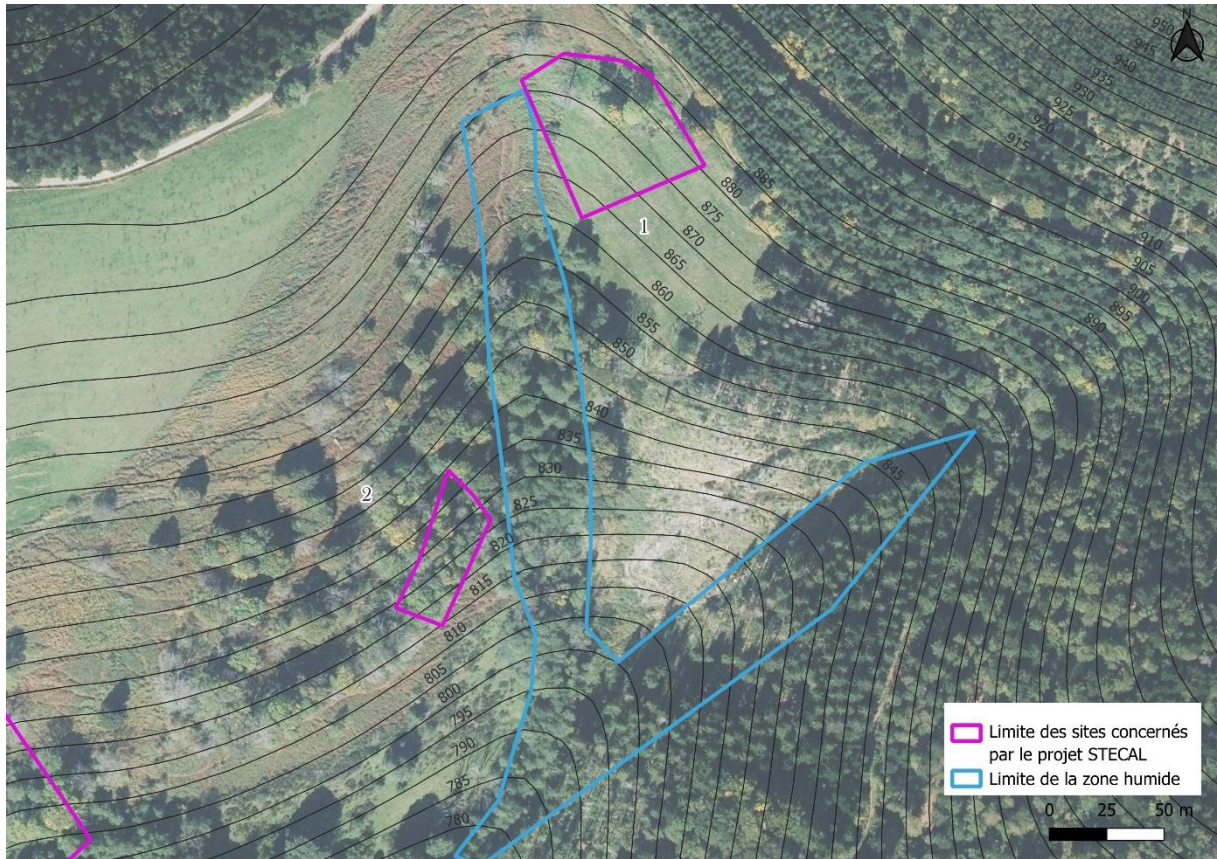


Figure 6 : Zone humide à proximité des sites n°1 et 2



Figure 7 : Au 1<sup>er</sup> plan zone humide, au 2<sup>nd</sup> plan ruines du site n°1



Figure 8 : Zone humide en aval du site n°1



Figure 9 : Petite résurgence avec végétation fontinale en aval du site n°1

## Site 2

Le site n°2 est situé au sein d'un boisement caducifolié et organisé en palier. La pente entre le point le plus haute du site et le point le plus bas du site est de 36 %. Les espèces végétales y sont typiques des ourlets et fourrés acidophiles mésophiles ainsi que des boisements européens caducifoliés. A noter la présence de la Raiponce noire (*Phyteuma nigrum*), espèce déterminante ZNIEFF en Lorraine. Le site n'abrite pas d'espèces ou d'habitats naturels humides.

Tableau 2 : Liste des espèces végétales dominantes au sein du site n°2

Nom scientifique	Milieux indicateurs
<i>Abies alba</i> Mill.	Bois caducifoliés médioeuropéens, montagnards, des substrats stabilisés
<i>Acer pseudoplatanus</i> L.	Bois caducifoliés médioeuropéens
<i>Ajuga reptans</i> L.	Prairies médioeuropéennes, mésohydriques, pâturées
<i>Anemone nemorosa</i> L.	Sous-bois herbacés médioeuropéens, planitaires à montagnards
<i>Avenella flexuosa</i> (L.) Drejer	Ourlets acidophiles médioeuropéens
<i>Corylus avellana</i> L.	Fourrés arbustifs médioeuropéens, planitaires-montagnards, méso à eutrophiles
<i>Cytisus scoparius</i> (L.) Link	Fourrés d'arbrisseaux européens pionniers, acidophiles, mésohydriques à mésoxérophiles
<i>Fragaria viridis</i> Weston	Ourlets basophiles médioeuropéens, xérophiles, occidentaux
<i>Geum urbanum</i> L.	Friches et lisières vivaces médioeuropéennes, eutrophiles, mésohydriques
<i>Phyteuma nigrum</i> F.W.Schmidt	Prairies médioeuropéennes, mésohydriques, fauchées, subalpines
<i>Ribes rubrum</i> L.	Fourrés arbustifs médioeuropéens, planitaires-colliniens, psychrophiles, mésotrophiles, hygrophiles, neutrophiles
<i>Silene dioica</i> (L.) Clairv.	Ourlets externes médioeuropéens, eutrophiles, mésohydriques
<i>Teucrium scorodonia</i> L.	Ourlets externes acidophiles médioeuropéens



Figure 10 : Ruines au sein du site n°2



Figure 11 : Végétation mésophile au sein du site n°2

### Site 3

Le site n°3 abrite une Aulnaie para-tourbeuse avec plusieurs espèces végétales herbacées caractéristiques des zones humides. Une petite résurgence a également été observée. Au Nord du site se développe une lande à Cytise et à l'Est une pâture mésophile comme sur le site n°1. Le site est situé sur une pente de 40 %.

Tableau 3 : Liste des espèces végétales dominantes au sein du site n°3

Nom scientifique	Milieux indicateurs
<i>Ajuga reptans</i> L.	Prairies médioeuropéennes, mésohydriques, pâturées
<i>Alnus glutinosa</i> (L.) Gaertn.	Bois caducifoliés médioeuropéens, hygrophiles à amphibies
<i>Anemone nemorosa</i> L.	Sous-bois herbacés médioeuropéens, planitiaires à montagnards
<i>Caltha palustris</i> L.	Sources laurasiennes
<i>Cardamine amara</i> L.	Sources laurasiennes
<i>Cardamine pratensis</i> L.	Prairies hygrophiles, médioeuropéennes, psychrophiles
<i>Carex remota</i> L.	Sources acidophiles, sciaphiles
<i>Chrysosplenium alternifolium</i> L.	Sources neutrophiles, planitiaires-collinéennes
<i>Filipendula ulmaria</i> (L.) Maxim.	Mégaphorbiaies planitiaires-collinéennes, mésotrophiles
<i>Impatiens noli-tangere</i> L.	Annuelles pionnières nitrophiles des clairières et lisières européennes, psychrophiles, hémisciaphiles, hygrophiles
<i>Juncus effusus</i> L.	Prés tourbeux médioeuropéens, acidophiles, atlantiques
<i>Juncus squarrosus</i> L.	Pelouses acidophiles médioeuropéennes, planitiaires-montagnardes, mésohygrophiles



Figure 12 : Ruines au sein du site n°3



Figure 13 : Petite résurgence au sein du site n°3

Actuellement, les 3 sites du secteur Nord et leurs alentours présentent une bonne diversité d'habitats naturels (boisement au Nord, lisière herbacée, lande, prairie mésophile, aulnaie para-tourbeuse, source) et donc une diversité des zones de repos, de chasse ou de nourrissage pour la faune locale.

Bien que de surface contenue, l'imperméabilisation des sites n°1 et 2 pourrait avoir une incidence sur l'alimentation en eau du ruisseau « Goutte du Haimant » et sur les espèces et habitats naturels de la ZNIEFF 1 « RUISSEAU DE LA COLLINE DE FRESSE ET AFFLUENTS A FRESSE-SUR-MOSELLE » compte tenu de la topographie. Le projet impliquerait par ailleurs l'imperméabilisation du site n°3 et donc la destruction de la zone humide et de la source présente. La réalisation aura enfin une incidence temporaire pendant la durée des travaux (dérangement des espèces).

Les incidences sur les 3 sites du secteur Nord sont considérées faibles (sites 1 et 2) à fortes (site 3) sur les habitats naturels et les espèces. L'évitement du site n°3 est préconisé puisque le projet conduirait à la destruction d'une zone humide. Afin de réduire les impacts potentiels sur les sites n°1 et 2, il est recommandé, dans la mesure du possible, de limiter le projet à la position actuelle des ruines et de conserver au maximum le couvert végétal actuel. La réduction de la surface du projet au sein du site n°1 permettrait également de réduire les incidences du projet.

Secteur Sud le long du chemin du Draimont (sites 4 et 5) et à proximité du Pic du Corbeau (site 6)

Sur ce secteur, le caractère humide des sites et de leurs abords a été défini sur le critère de la végétation et au travers de sondages pédologiques.

#### Site n°4

Le site est situé le long du chemin de Draimont et est composé d'un boisement de conifère et d'une pâture mésophile. Le boisement de conifère est paucispécifique avec le Sapin blanc (*Abies alba*) et quelques jeunes charmes en bordure de site. La strate herbacée est absente. La pâture mésophile est particulièrement rase et peu

d'espèces végétales sont identifiable. Les Trèfles blanc (*Trifolium repens*) et des prés (*Trifolium pratense*), le Bugle rampant (*Ajuga reptans*), la Brunelle (*Prunella vulgaris*) et la Fougère aigle (*Pteridium aquilinum*) ont cependant été observés. Le site n° est situé sur une pente à 40 %.

Au Nord du site n°4 se trouve de la lande à Fougère aigle et des boisements mésophiles mixtes. Au Sud du site se trouve le chemin du Draitmont et un boisement mésophile. Au-delà de ce boisement se développe des prairies humides à grands joncs (Jonc diffus et Jonc glauque).



Figure 14 : Boisement de conifère au sein du site n°4



Figure 15 : Pâturage mésophile acidocline au sein du site n°4



Figure 16 : Prairie à grands joncs en aval du site n°4



Figure 17 : Sondage pédologique au sein du site n°4

### Site n°5

Le site n°5 est également situé le long du chemin de Draimont. Il est composé d'une pâture mésophile rase et d'un boisement caducifolié peu dense. Au sein du boisement, la strate herbacée est dominée tantôt par le Cytise tantôt par la Fougère aigle. Le site n°5 est bordé au Nord par de la lande à Fougère aigle et au Sud par une pâture mésophile. Le site est situé sur une pente à 16 %.



Figure 18 : Boisement caducifolié peu dense au sein du site n°5



Figure 19 : Pâturage mésophile rase



Figure 20 : Sondages pédologique aux abords du site n°5



Figure 21 : Sondages pédologique en limite du site n°5



Figure 22 : Sondage pédologique au sein du site n°5

### Site n°6

Le site n°6 est situé à l'Ouest du Pic du Corbeau. Il est composé des anciennes ruines du bâti, d'une petite source, d'une zone humide à joncs et d'un roncier. Quelques arbres se développent également. Situé sur une pente de 17 %, il est bordé au Nord et au Sud par des zones para-tourbeuses à Jonc diffus. Compte tenu de la topographie et de la végétation identifiable, aucun sondage pédologique n'a été nécessaire.



Figure 23 : Ruines au sein du site n°6



Figure 24 : Source au sein du site n°6



Figure 25 : Zone humide à joncs au sein du site n°6



Figure 26 : Roncier au sein du site n°6



Figure 27 : Zone humide à jonc connexe au site n°6

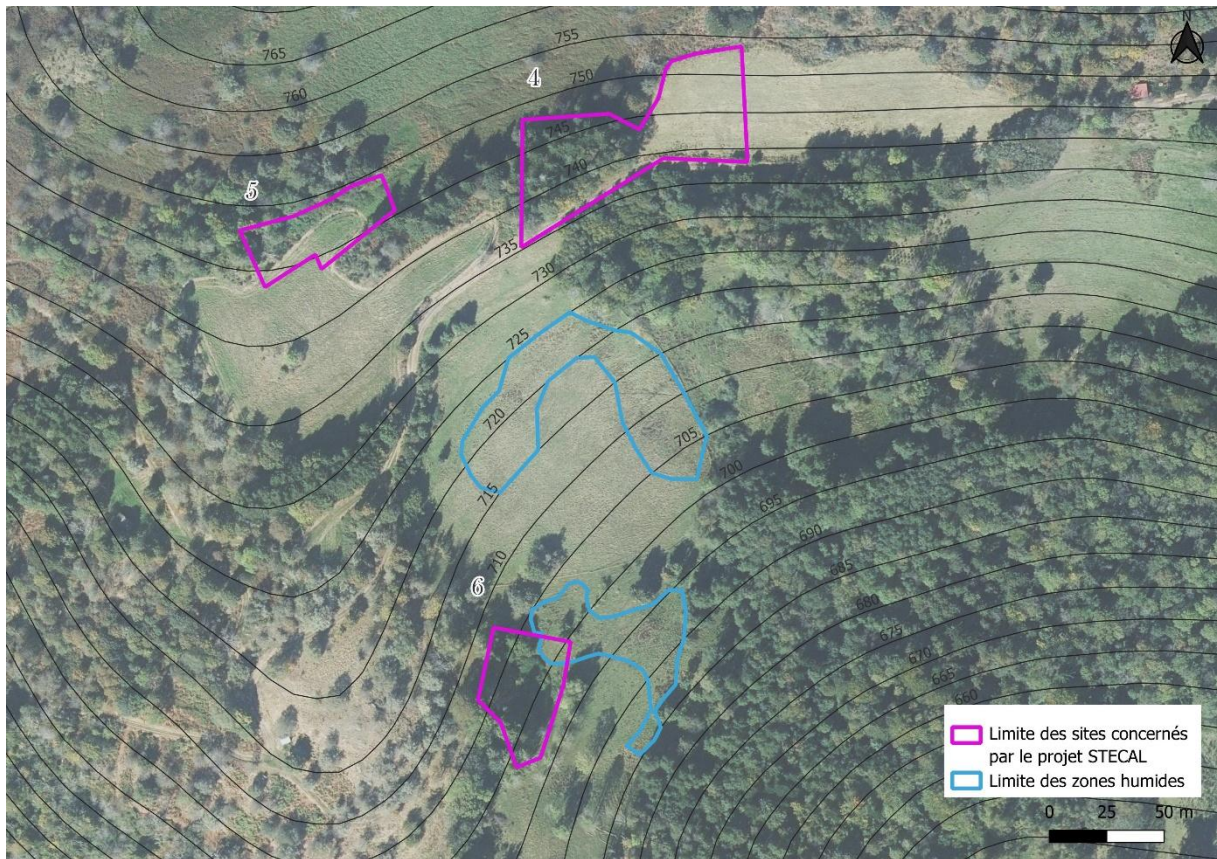


Figure 28 : Localisation des zones humides dans et à proximité du site n°6

Les incidences potentielles du projet sur les sites 4, 5 et 6 sont considérés faibles à fortes. En effet, la réalisation du projet au sein du site n°6 impliquerait la destruction de la source et de la zone humide s'y développant ce qui pourrait avoir un impact négatif sur l'alimentation des zones humides autour du site n°6 et notamment celles situées en aval du projet. Ces modifications auraient donc un impact fort sur les habitats d'espèces et les espèces des ZNIEFF 1 et 2 directement liées aux milieux humides (odonates, mammifères, oiseaux...). Il est donc recommandé d'éviter le site n°6.

Concernant les sites n°4 et 5, les incidences potentielles en l'état sont considérées comme négligeables. En effet, les habitats naturels présents ne présentent que peu d'enjeu de conservation car peu accueillant pour la faune et la flore locale (lande à Fougère aigle, boisement de conifères). Par ailleurs, bien que situé en amont de zones humides, les écoulements sont déjà canalisés via la présence de petites rigoles métalliques.